ACTUALITES MAI 2024

SANTE – SECURITE

Agents biologiques : l'INRS publie des vidéos de sensibilisation

Même après la crise sanitaire qui a fait « entrer le risque biologique » dans toutes les entreprises (le Sars-Cov-2 a été classé agent biologique de groupe 3), celui-ci n'est pas toujours bien compris.
L'INRS vient de publier trois vidéos de sensibilisation (3min chacune).

L'entreprise extérieure : seule potentielle responsable d'un manquement à l'obligation d'information des salariés visée à l'article R. 4512-15 du code du travail

Le chef de l'entreprise extérieure doit informer les travailleurs sur les dangers spécifiques auxquels ils sont exposés et les mesures de prévention prises. Un manquement à ces dispositions ne peut être reproché qu'à l'entreprise extérieure et non à l'entreprise utilisatrice. En effet, si dans le cadre de l'intervention d'une entreprise extérieure au sein d'une entreprise utilisatrice certaines dispositions peuvent concerner les deux sociétés, d'autres, telles celle prévue par l'article précité ne s'appliquent qu'à l'entreprise extérieure. Il ne peut dès lors être reproché à l'entreprise utilisatrice d'avoir manqué aux obligations incombant spécifiquement à l'entreprise extérieure.

Travail temporaire : de nouvelles précisions législatives et règlementaires

Ces dernières semaines, plusieurs textes législatif et réglementaires ont apporté des précisions concernant certaines règles applicables aux travailleurs temporaires. Au menu : congés payés, prévention des risques professionnels du travailleur temporaire. Bref récapitulatif de ces nouvelles règles.
Arrêté du 21 mars 2024 fixant le cahier des charges de l'expérimentation d'actions de prévention collective à destination des salariés d'entreprises de travail temporaire

ENVIRONNEMENT

Création d'un nouveau portail européen sur les émissions industrielles

L'actuel E-PRTR sera remplacé le 1er janvier 2028 par un nouveau portail qui nécessitera pour les assujettis de transmettre des données environnementales plus complètes et approfondies.
En ce sens, le nouveau règlement (UE) 2024/1244, abrogeant le règlement (CE) n°166/2006, affiche plusieurs objectifs tels que l'amélioration de l'accès du public à l'information, la surveillance des pollutions industrielles et le recensement de ses sources.

Publication du nouveau règlement européen plus strict sur les exportations de déchets

Les nouvelles règles, qui entreront pleinement en vigueur en 2026, visent à stimuler l'économie circulaire tout en veillant à ce que les exportations de déchets n'entraînent pas de pollution en garantissant qu'ils ne soient expédiés que vers des destinations où ils sont correctement traités selon des méthodes écologiquement rationnelles.
Règlement relatif aux transferts de déchets

Protection de l'environnement par le droit pénal : nouvelle directive européenne

Directive (UE) 2024/1203 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 relative à la protection de l'environnement par le droit pénal
Le texte établit des règles minimales concernant la définition d'infractions pénales et de sanctions visant à protéger l'environnement et à faire appliquer efficacement le droit environnemental de l'UE. Une stratégie nationale de lutte contre ces infractions est également prévue.

Certificats d'économies d'énergie : six nouveaux programmes

Ces programmes, qui ciblent la réduction des consommations énergétiques, la sobriété et la mobilité durable, sont déployés pour quatre années. Le programme LUD + est modifié.
Dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, en lien avec l'appel à programme CEE 2023, six programmes d'accompagnement en faveur des économies d'énergie sont créés et un programme existant est révisé.
Ces programmes sont éligibles au dispositif des CEE dans les conditions définies par un arrêté du 2 mai 2024 pour les contributions versées à compter du 16 mai 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027.

Méthodes de calcul des TRVE pour les consommateurs dont la puissance excède 36 kVA

A compter du 1er février 2025, les très petites entreprises et les petites collectivités disposant d'un compteur d'une puissance supérieure à 36 kVA seront éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.
La délibération n° 2024-77 du 3 mai 2024 est disponible sur le site de la CRE.

Réparation : les pistes d'actions de l'ADEME

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire inscrit la réparation comme un élément essentiel à l'allongement de la durée d'usage des produits. Elle a ciblé la mise à disposition de pièces détachées en introduisant de nouvelles obligations en matière de durée de disponibilité des pièces détachées, d'information du consommateur ou d'utilisation de pièces issues de l'économie circulaire (PIEC). Elle prévoit aussi l'utilisation de l'impression 3D pour des pièces qui ne seraient plus disponibles en stock.

CEE : un programme d'aide pour les poids-lourds électriques

Un arrêté du 20 mai 2024 crée un nouveau programme d'accompagnement en faveur des économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Sécheresse dans les ICPE : projet de modifications de l'arrêté sur les restrictions d'eau en consultation publique

La direction générale de la Prévention des risques (DGPR) souhaite modifier l'arrêté du 30 juin 2023 relatif à la sécheresse pour simplifier et améliorer son application dans les ICPE.

Sur les 15 dernières années, la France a perdu 14% de son eau renouvelable, selon le rapport du Ministère de la transition écologique publié en juin 2022. Il faut comprendre par "eau renouvelable" la "part des précipitations qui ne retournent pas à l'atmosphère par évaporation ou transpiration des végétaux, mais aussi l'eau provenant des cours d'eau qui entrent sur le territoire".
Dans ce contexte de sécheresse, et à la suite du retour d'expérience sur l'application de l'arrêté ministériel du 30 juin 2023 relatif à la sécheresse dans les ICPE, la DGPR a souhaité modifier ce dernier.
En consultation publique jusqu'au 21 juin, ce projet est d'autant plus important que le contrôle des exigences qui en découlent fait partie des actions nationales prioritaires de l'inspection des ICPE pour 2024.
L'objectif principal de ces modifications réside dans la simplification et l'uniformisation de l'application de cet arrêté sur le territoire. "Les activités industrielles (hors industries énergétiques) même si elles ne consomment que 4% de l'eau sur l'ensemble du territoire, doivent également participer à l'effort collectif de réduction des consommations" peut-on lire sur la page du Ministère dédiée à la consultation publique.

Alerte Cybersécurité : Comment protéger mon entreprise ?

Lundi 24 juin 2024 de 9h à 10h30

Communauté de Communes du Bassin de Pompey
Salle du Conseil
110 rue des 4 éléments à Pompey

Places limitées, inscrivez-vous gratuitement dès à présent : https://my.weezevent.com/alerte-cybersecurite-comment-proteger-mon-entreprise